

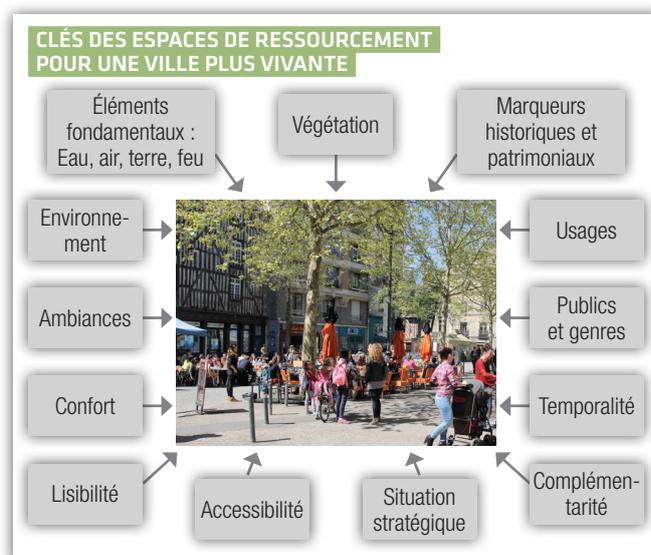
# Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains communaux

## SYNTHÈSE

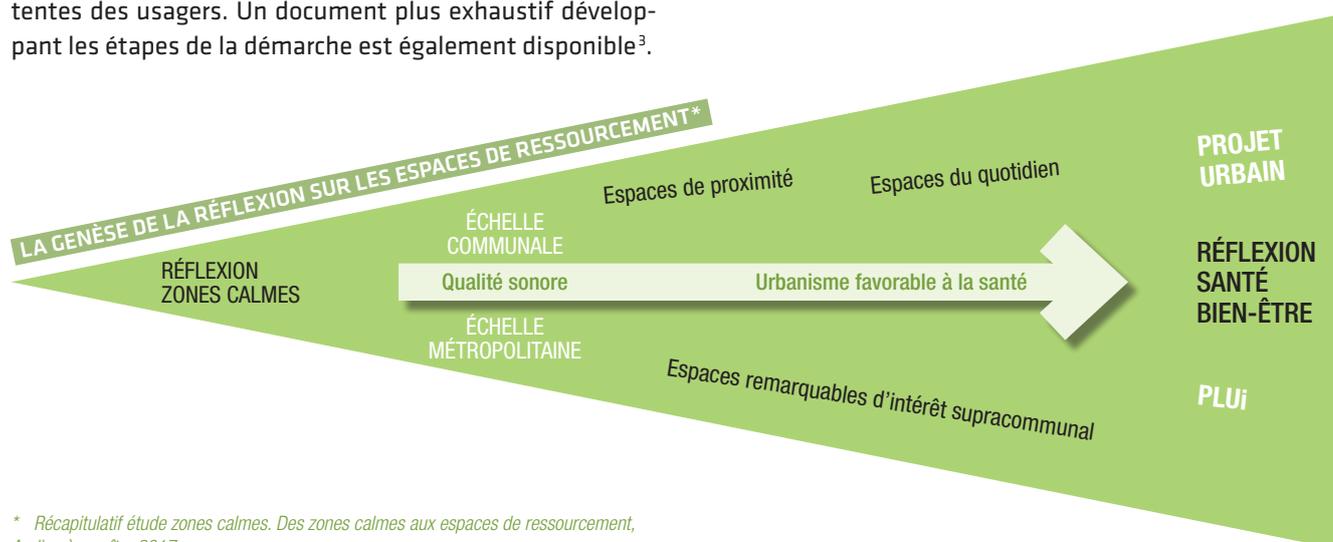
La définition locale des « zones calmes<sup>1</sup> » et leur détermination est un des objectifs du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE<sup>2</sup>) de Rennes Métropole arrêté en 2012. En effet, chacun a besoin pour son équilibre personnel de trouver des lieux de ressourcement au quotidien. Toutefois les aspirations sont différentes selon les âges, le genre, les modes de vie, ...

À l'échelle de la métropole, un travail d'identification des espaces de détente et de loisirs remarquables, d'intérêt supracommunal, a été réalisé. Mais si ces destinations emblématiques pour les métropolitains sont importantes, les espaces du quotidien ne le sont pas moins. Se décontracter à proximité de son habitation a un fort impact sur la qualité de vie.

Cette note de synthèse propose aux communes qui voudront s'en saisir, une méthode d'intégration d'une dimension « ressourcement » dans les projets urbains (au-delà de la qualité de l'environnement sonore) en intégrant les attentes des usagers. Un document plus exhaustif développant les étapes de la démarche est également disponible<sup>3</sup>.



*L'élaboration des espaces de ressourcement nécessite une approche intégrée et donc un processus d'intelligence collective.*



\* Récapitulatif étude zones calmes. Des zones calmes aux espaces de ressourcement, Audiar, à paraître 2017.

1 Du diagnostic à la définition des zones calmes, AUDIAR, 2011 <http://www.audiar.org/etude/du-diagnostic-la-definition-des-zones-calmes>  
 2 <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/transports-urbanisme-environnement/l-environnement/le-plan-bruit/>  
 3 Intégrer la santé et les usages dans les projets urbains, Guide méthodologique, Audiar, 2016.

## LE PPBE

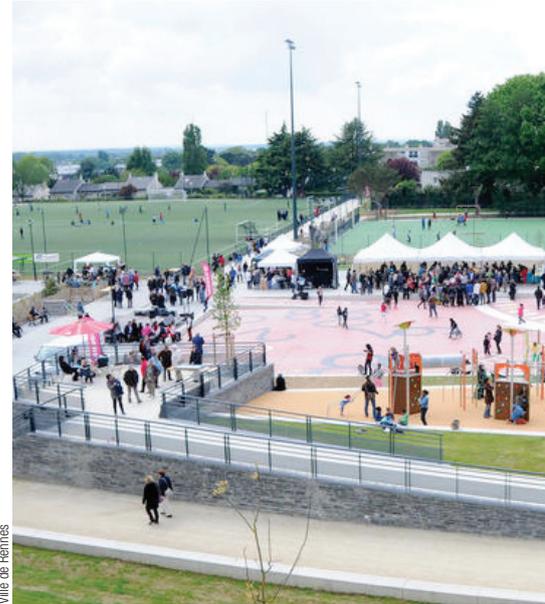
Sur la base des cartes de bruit des infrastructures et des industries présentes dans l'agglomération réalisées en 2010, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Rennes Métropole, adopté le 26 janvier 2012, fixe des politiques de réduction de l'exposition au bruit des habitants et des établissements sensibles. Le PPBE vise également à protéger des « zones calmes ».

## DES ZONES CALMES POUR RENNES MÉTROPOLE

Les zones calmes sont pour Rennes Métropole des espaces de proximité stratégiques pour le ressourcement quotidien des habitants. Leur détermination relève d'un choix des élus de maintenir ou d'aller vers des espaces ouverts de bonne qualité et exposés à un niveau sonore inférieur à  $L_{DEN} = 55$  dB(A). Leur qualité doit être définie à partir des perceptions visuelles et auditives de l'environnement, mais aussi des pratiques et usages ainsi que de la facilité d'accès aux sites.

## ... AUX ESPACES DE RESSOURCEMENT

Les espaces de ressourcement sont des espaces ouverts de qualité reconnus par la plupart des habitants et usagers comme propices à leur ressourcement. On y croise des publics variés pouvant y exercer de multiples activités ou simplement s'y poser dans un cadre confortable, serein et revigorant.



## OBJECTIFS

L'espace public est un support de l'urbanité. Il doit concourir à relever les défis d'aujourd'hui et de demain qu'ils soient sociaux, sanitaires, environnementaux ou climatiques. Ainsi l'espace commun doit participer à :

- satisfaire les besoins de délasserment,
- favoriser le lien social pour lutter contre l'isolement,
- encourager l'activité physique pour améliorer le développement harmonieux des personnes et se maintenir en bonne santé.

Afin que les espaces publics restent attractifs, il faut les adapter aux pratiques des habitants<sup>4</sup>. Il est donc important de connaître la diversité des usagers et leurs besoins pour faire évoluer l'aménagement. Les élus doivent pouvoir évaluer le confort et la complémentarité du domaine public pour mieux répondre aux attentes de leurs concitoyens. Mais comment s'y prendre ? Les réflexions menées sur le projet communal, notamment lors de l'élaboration du PLUi<sup>5</sup> de Rennes Métropole, sont des moments opportuns pour initier une démarche participative avec les habitants et usagers. Mais cette démarche peut aussi être entreprise à tout moment.

4 Aire de jeux : lieux d'épanouissement ?, Audiar, 2014 et Aménager des espaces de jeux favorables à la santé, Anne Milvoy et Anne Roué Le Gall p38-39 in La santé en action n°434 décembre 2015.

5 Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.

## UNE DÉMARCHE EN DEUX TEMPS

La notion d'espace de ressourcement est difficile à appréhender puisque c'est une perception subjective qui dépend des modes de vie, des usages et du ressenti de chacun. Toutefois, la capitalisation des travaux scientifiques<sup>6</sup>, ainsi que nos études et enquêtes<sup>7</sup>, mettent en avant des critères factuels d'appréciation (niveau sonore, composition de l'espace, accessibilité...) que l'on peut croiser avec des données subjectives pour enrichir les projets. La démarche se décline donc en deux temps : une analyse spatiale de « praticabilité » et une approche participative basée sur le vécu.

### L'analyse spatiale

Cette approche se veut pragmatique. Elle qualifie les espaces publics de la commune suivant plusieurs critères objectifs : qualité de l'espace (minérale, végétale, aquatique...), niveau d'équipements, niveau sonore, localisation en fonction des polarités communales, de l'accessibilité, des populations limitrophes... Leur croisement permet d'identifier les enjeux grâce à une première classification des espaces en fonction de leurs commodités, de leur degré de confort. Ce travail peut révéler des inégalités territoriales selon les quartiers ou les types de population accueillies.

6 Référentiel national pour la définition et la création des zones calmes à destination des collectivités locales, Créteil, 2008 et De la prise en compte des zones calmes au bien-être dans Rennes Métropole, Audiar, 2014.

7 De la prise en compte des zones calmes au bien-être dans Rennes Métropole, Audiar, 2014.

## LES QUESTIONS À SE POSER

- Y a-t-il suffisamment d'espaces publics ?
- Sont-ils suffisamment diversifiés ?
- Répondent-ils aux attentes de tous les publics de la commune ?
- Où localiser les nouveaux espaces publics ?
- Sont-ils localisés dans le flux des piétons, près des polarités, ou isolés, confidentiels ?
- Sont-ils bien répartis par rapport aux besoins (spatialité, densité, vulnérabilité, mixité...)?
- Y a-t-il des besoins nouveaux pour les extensions et le renouvellement urbain ?
- Sont-ils en capacité de répondre aux modes de vie émergents ?
- Sont-ils confortables (chaleur, ombre, vent...), à l'écart des nuisances et des pollutions ?
- Comment améliorer l'accessibilité (lisibilité, continuité, sécurité, confort) ?

Cette approche se traduit par une cartographie des enjeux communaux qui sera enrichie par les perceptions et le vécu des usagers.

## L'approche participative

L'approche participative part des constats de terrain et de l'expérience des participants. Elle fait appel à la maîtrise d'usage des habitants et usagers et/ou des intervenants de terrain susceptibles de rendre compte des usages journaliers sur le territoire.

Réalisée sous forme d'atelier, cette phase permet de mettre en évidence les fonctionnements, les dysfonctionnements, les besoins et les évolutions des attentes au regard des publics présents et futurs, mais aussi de l'urbanisation à venir, des contextes socio-économiques et environnementaux...

Cette méthode expérimentée sur plusieurs communes de la Métropole (Bruz, Chevaigné, le quartier de Villejean-Beauregard à Rennes) donne la possibilité d'appréhender le vécu « sensible » sans trop alourdir la démarche du projet urbain. Les propositions qui en découlent viennent enrichir les projets au bénéfice des habitants et usagers actuels et futurs. Elles ouvrent la voie à **un urbanisme plus favorable à la santé**.

## LES QUESTIONS À SE POSER

### Usages

- Où sont les lieux de rencontre ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment y va-t-on ?
- Où sont les lieux de ressourcement ? Qui y va ? Seul ? Pour faire quoi ? Comment ? À quel moment ? À quelle fréquence ?
- Quels sont les lieux évités ? Par qui ? Pourquoi ?

### Besoins

- Y a-t-il adéquation entre l'offre d'usage et les besoins ? Quelles sont les pratiques émergentes sur l'espace public ?
- Les possibilités d'usages sont-elles au bon endroit au regard des publics, des densités, des polarités, des temporalités ? Quelles sont les mutualisations et les complémentarités d'espaces effectives ou à réaliser dans le temps et l'espace ?
- Y a-t-il des publics oubliés sur le territoire ? Est-ce que les publics les plus vulnérables peuvent facilement accéder aux espaces de ressourcement ?

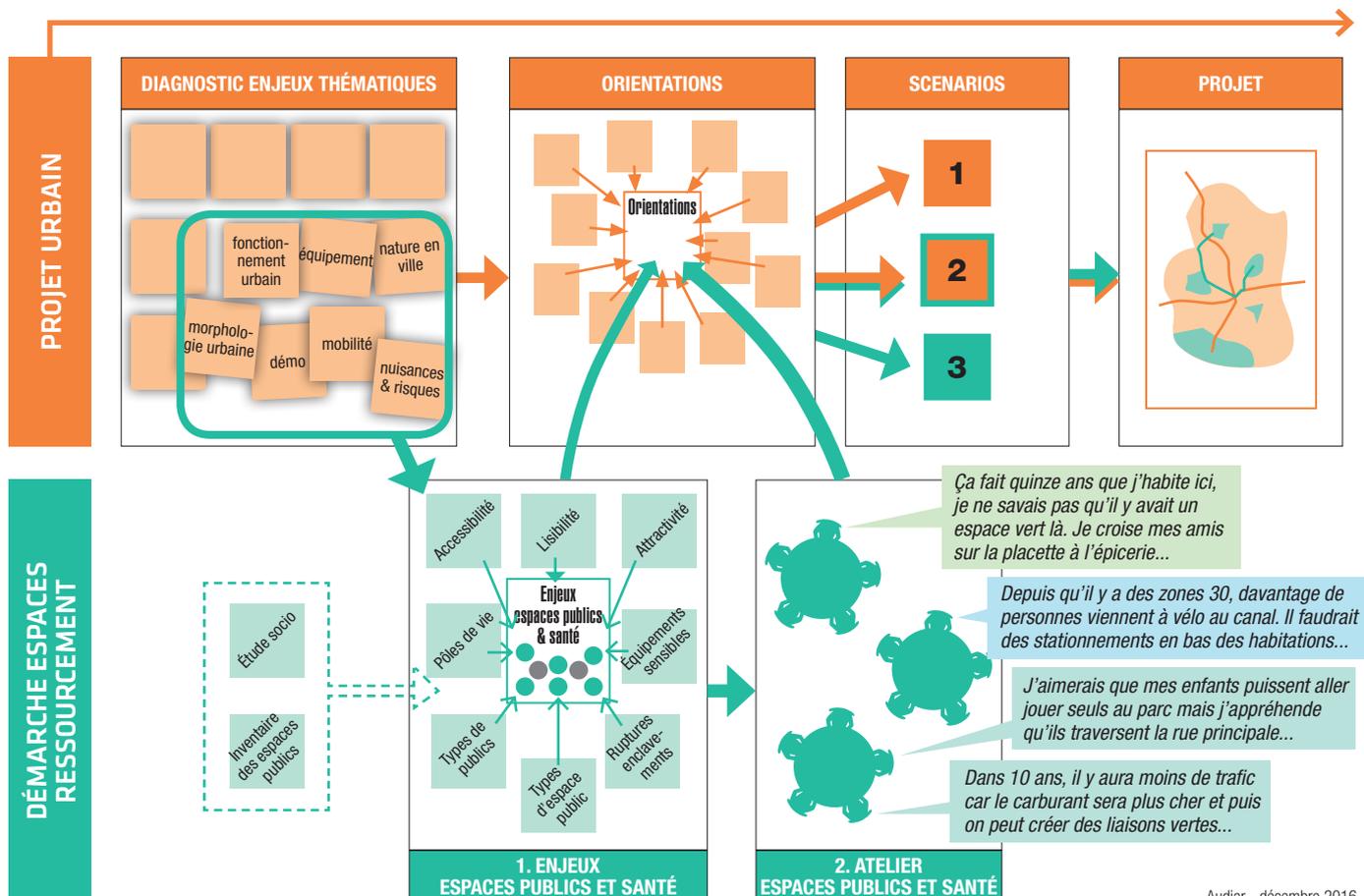
### Projections

- Quelles seront les évolutions des besoins dans les années à venir ?
- Quels sont les moyens actuels et futurs pour l'entretien, le réaménagement... ?

### Propositions

- Que faudrait-il apporter pour que le territoire reste (ou soit plus) convivial et que chacun (homme, femme, famille, adolescent, valide ou invalide, seul ou en groupe...) puisse s'y ressourcer quotidiennement ?
- Peut-on améliorer le confort des espaces existants ?
- Quelles sont les opportunités de projets à saisir pour améliorer le quotidien actuel et à venir ? Quels sont les espaces à conserver, à faire évoluer, à mutualiser, à créer ? Pour quels publics ? Pour quelles fonctions ?
- Quelles complémentarités prévoient dans les extensions urbaines et les zones de renouvellement ?
- ...

## INSERTION SCHÉMATIQUE DE LA DÉMARCHE ESPACES DE RESSOURCEMENT DANS LE PROJET URBAIN



Audiar - décembre 2016

## DES RETOURS D'EXPÉRIENCE PROBANTS

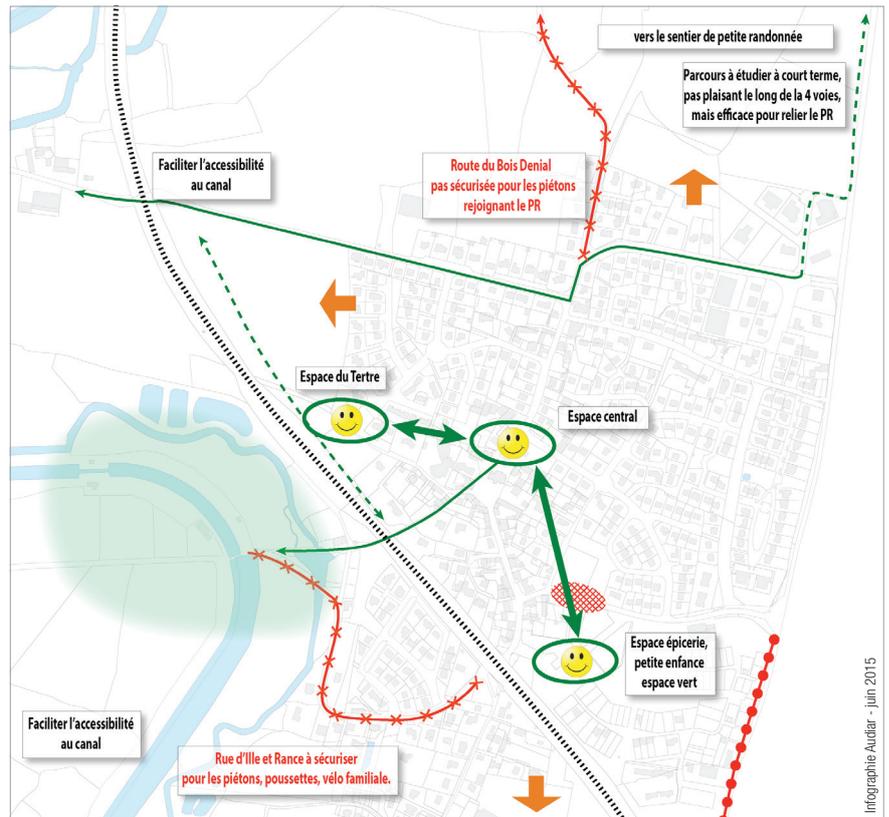


Les sorties de l'école sont aménagées en parvis et paysagées pour permettre confortablement la rencontre des parents pendant que les enfants jouent. À d'autres moments, le porche est usité par les adolescents.

À Chevaigné, dans le cadre de l'élaboration du PLU, la démarche<sup>8</sup> a permis de prioriser l'espace public. Il est prévu d'améliorer et de conforter les places de l'église et de l'épicerie-gare et quatre autres espaces verts communaux (au centre autour du pôle scolaire et culturel, dans les bassins de rétention ouverts aux jeux du nouveau quartier de la Branchère, le tertre en belvédère et en lien avec le futur quartier, et le canal d'Ille-et-Rance).

Dans le quartier de Villejean à Rennes<sup>9</sup>, les propositions vont dans le sens d'une plus grande mixité grâce à l'ouverture des en-

### PROPOSITION D'ÉVOLUTION DES USAGES DANS LE BOURG DE CHEVAIGNÉ



claves de l'Université et du CHU, vers les équipements et services de proximité et vers ceux du centre-ville.



8 Les espaces de ressourcement de Villejean à Rennes, Audiar, 2016.

9 Zones calmes, Atelier de Chevaigné, Audiar, 2015.

La révision du PLU de La Chapelle-Thouarault a été précurseur de cette démarche en 2011.

Élaboré en mode participatif, le projet urbain a conforté les espaces publics du centre et la coulée verte, tout en facilitant leur lisibilité et leur accès. Mieux structuré et apaisé, le cœur de la commune s'en trouve dynamisé. La place de la voiture a diminué dans le bourg. La vitesse est restreinte, le centre devient une zone de rencontre.

À l'avenir, les chemins du quotidien seront plus directs vers les pôles de vie. Le renouvellement urbain augmentera les flux piétons vers les commerces et l'école, incitera à la fréquentation des transports collectifs et favorisera les rencontres fortuites notamment entre petite enfance et anciens.



AGENCE D'URBANISME  
ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL  
DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2  
T : 02 99 01 86 40 - www.audiar.org

#### Contact

Anne Milvoy  
a.milvoy@audiar.org